

AFFAIRE N° 12

APPROBATION PAIEMENT des impôts et frais pour assurance de
la Benne RENAULT

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 24 Mars 1955

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 25 Février 1955, vous avez adopté la Convention intervenue avec la C^{ie} d'Assurance "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour la responsabilité Civile du Camion Benne Renault du 24 Décembre 1954 au 25 Décembre 1955 pour la prime de 5.699 Frs.
=====

L'impôt et les frais de la police étant de 557 Frs je vous demande de bien vouloir approuver le paiement de cette dépense./.

Le Sénateur-Maire
Signé: OLIVIER

Adopté à l'unanimité.